



## COMPTE-RENDU

### Comité Syndical du 1<sup>er</sup> février 2011

---

PJ :

- Documents de préparation du BP 2011 (6 pages)
- Documents de préparation du budget annexe 2011 (2 pages)
- Statuts de la régie du SPANC (3 pages)
- Bilan d'activités 2010 du SPANC (2 pages)
- Rapport annuel 2010 du SPANC (7 pages)
- Budget prévisionnel 2011 du suivi de la qualité des eaux (1 page)

Le mardi 1<sup>er</sup> février 2011 à 20h30, le comité syndical du SMDRA, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ARTIGANAVE, Président du SMDRA.

Nombres de délégués inscrits : 19

Délégués présents :

Jean-Louis NOGUERE, Daniel BORDEROLLE, Dominique GOSSET, André PUJO, Pascal COLLADO, Michel LAVIGNE, Joseph FOURCADE, Jean-Claude BEAUQUESTE, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Michel REBOLLO, Jean-Pierre MENGELLE.

Autres personnes présentes :

Christian LARROUY (CCI), Pierre RODE (Chambre des Métiers et de l'Artisanat), Georges AZAVANT (Conseil Général), Emmanuelle BEGUE (SMDRA), Sandrine LOPES (SMDRA), Laurence DUROT (SMDRA), Sébastien VERGEZ (SMDRA).

Excusés :

Maryse CARRERE, Patrick BERGUGNAT, Claudine PERE, Marie-Henriette CABANNE, Marie-Claude TOURREILLE, Johann MOUGENOT, Martin MALVY, Claude GAITS.

---

## Rappel de l'ordre du jour

### **1. Budget :**

Débat d'orientation budgétaire, avec budget annexe du SPANC ;

### **2. Affaires générales :**

Nouvelle délibération sur les statuts remplaçant la délibération du 01/12/10 ;

### **3. Personnel :**

Transformation des contrats des deux techniciens SPANC en CDI de droit privé ;

### **4. SPANC :**

- mise en place de la régie du SPANC et de son budget annexe, composition du conseil d'exploitation ;
- information sur la charte qualité sur les travaux d'assainissement non collectif ;
- nouveau stagiaire du 23/05/11 au 30/06/11 ;
- bilan d'activités 2010 du SPANC et rapport annuel sur les prix et la qualité du service.

### **5. NATURA 2000 :**

- DOCOB Gaves : recrutement d'un stagiaire pour une durée de 6 mois sur la dynamique du Gave de Pau;
- Réseau NATURA 2000 en Vallées des Gaves : état d'avancement du projet d'exposition itinérante « NATURA 2000 en Vallées des Gaves » ;

### **6. Contrat de rivière :**

- réseau de suivi de la qualité des eaux du bassin du Gave de Pau 2011 ;
- état d'avancement de la procédure de Contrat de Bassin 2011 – 2015.

### **7. Voie verte :**

- proposition de validation de la convention d'autorisation pour Hautes-Pyrénées Numérique dans le cadre des travaux de passage de la fibre optique ;
- demande d'autorisation de travaux par la commune de Pierrefitte-Nestlas.

➤ Après accord du Comité, un sujet est ajouté au point **n° 7** de l'ordre du jour :

- demande de délégation de signature du comité au Président pour les autorisations de travaux sur la voie verte et la propriété du SMDRA.

Monsieur ARTIGANAVE remercie les participants de leur présence et présente les divers points de l'ordre du jour.

Il propose que soit abordé le point n° 7 sur la demande de validation de la convention d'autorisation des travaux de passage de la fibre optique.

## **1. Voie Verte : signature de la convention d'autorisation de travaux pour l'installation du réseau haut-débit par Hautes-Pyrénées Numérique :**

Les représentants d'ETDE et d'Axione, en charge de la réalisation de ce projet sur le département, sont venus exposer aux membres du Comité Syndical le contenu de la convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage, pour l'installation d'équipements de communications électroniques. Cette convention concerne l'implantation d'équipements pour le réseau haut-débit en passant par la voie verte, par fonçage lorsque l'enrobé est concerné et par tranchée pour la bande piétonne.

Les modalités de réalisation de travaux ont été présentées.

Monsieur le Président a souhaité souligné que le SMDRA sera particulièrement vigilant à la réfection de la voie verte. Monsieur Azavant a également appuyé ces propos.

Les travaux s'étaleront sur six semaines et commenceront en semaine 11. Il a été prévu de ne pas réaliser ces travaux pendant les périodes de vacances scolaires, pendant laquelle la fréquentation de la voie verte est importante.

Il a été précisé aux élus qu'un état des lieux d'entrée et de sortie serait réalisé avant les travaux, en présence de quelques membres du comité. Cela donnera lieu à la rédaction d'un procès-verbal appuyé par des photos.

M. Philippe Jourdhas, représentant d'ETDE, s'est engagé à ce que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions et que le rétablissement de la voie verte soit conforme à l'état initial.

**✓ Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité la réalisation de ces travaux et Monsieur le Président à signer la convention avec Hautes-Pyrénées Numérique.**

---

## **2. Affaires générales : modification des statuts et observation de la Sous-Préfecture :**

Il a été rappelé aux membres du Comité Syndical qu'une proposition de modification des statuts avait été adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Ces statuts ont donné lieu à des observations de la Sous-Préfecture sur plusieurs points : délimitation des compétences, prestation de services, et composition du syndicat. En effet, l'une des observations précise que le Syndicat Mixte du Haut Lavedan ne peut être adhérent au SMDRA. En effet, un syndicat mixte ne peut adhérer à un autre syndicat mixte que pour certaines compétences précises. Or, cette observation n'avait jamais été faite auparavant.

**X Dès lors, au vu de ces observations, les membres du Comité Syndical ont décidé de ne pas délibérer sur la modification des statuts et donc de conserver les statuts adoptés en 2006.**

---

## **3. SPANC :**

### **- Création d'une régie autonome pour le SPANC :**

Le Président a rappelé aux membres du Comité Syndical que le mode de gestion du SPANC doit être modifié et que ces évolutions avaient déjà été évoquées en décembre 2010.

Il a été rappelé que le SPANC exerce depuis 2003 la compétence de contrôle de l'assainissement non collectif, compétence qui lui avait été transférée par les 89 communes de l'arrondissement. Le SPANC va

proposer également les missions de réhabilitation et d'entretien auprès des particuliers qui le souhaitent et dans le cadre des règles de concurrence.

Le SPANC était jusqu'alors géré en direct par le SMDRA. Cependant, le SPANC étant un service public industriel et commercial, il est obligatoire d'adopter un autre mode de gestion et de créer un budget annexe pour ces activités.

Dès lors, il a été proposé de créer au 1<sup>er</sup> mars 2011 une régie à simple autonomie financière pour assurer la gestion du SPANC.

Il a été également proposé d'attribuer à cette régie une subvention exceptionnelle d'équipement de 10 000 € pour lui permettre de réaliser les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service.

Il a été proposé d'attribuer également une subvention exceptionnelle en fonctionnement pour assurer l'équilibre budgétaire du SPANC. En effet, les redevances ont été augmentées en décembre 2010 pour tendre à cet équilibre mais l'augmentation a été raisonnable pour ne pas pénaliser les usagers. Dès lors, une subvention exceptionnelle d'exploitation d'un montant de 6 000 € est envisagée pour le premier exercice ; une subvention complémentaire sera versée lors du deuxième exercice, elle sera calculée en fonction des résultats du service sur l'année 2011.

La création de cette régie implique également un changement de statut pour les techniciens SPANC. Ils doivent en effet passer en statut privé et un CDI de droit privé leur a été proposé.

Pour assurer le poste de directeur de la régie, il a été proposé aux membres du Comité Syndical la mise à disposition pour 5% de son temps de la responsable environnement et animatrice du contrat de rivière ; mise à disposition qui sera remboursée au SMDRA par le SPANC annuellement.

Il s'agissait d'autre part de créer le conseil d'exploitation, chargé d'administrer la régie et d'adopter les statuts de cette régie qui ont été présentés aux membres du Comité.

✓ **Aussi, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont adopté à l'unanimité toutes ces propositions et ont désigné comme membres du conseil d'exploitation : Mme Viviane Artigalas, M. Joseph Fourcade, M. Dominique Gosset, M. Jean-Pierre Mengelle et M. André Pujol.**

#### **- Stage SPANC :**

Sébastien Vergez, technicien SPANC, informe l'assemblée que Benoît BORDEROLLE, étudiant en BTS Métiers de l'Eau à Dax, viendra effectuer un stage au sein du service du SPANC du 23/05/11 au 30/06/11.

#### **- Bilan d'activités et rapport annuel 2010 :**

Melle DUROT, responsable du SPANC, et M. Vergez, technicien SPANC, présentent le bilan d'activités 2010 du SPANC ainsi qu'un rapport annuel sur les prix et la qualité du service. La validation de ces documents par le comité permettra, d'une part, d'établir la demande de subvention pour les contrôles réalisés en 2010 auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et, d'autre part, de transmettre le rapport annuel aux communes et au Préfet pour information.

✓ **Les membres à l'unanimité valide ces documents ainsi que la demande de subvention à l'Agence de l'Eau.**

#### 4. Budget :

##### *- Débat d'orientation budgétaire du budget général :*

Les informations financières relatives à l'exécution du budget 2010 ont été présentées, ainsi que les prévisions au titre de l'année 2011 pour le vote du budget primitif qui aura lieu lors de la prochaine séance du comité syndical.

Un document a été distribué aux délégués présents concernant les résultats 2010 et les prévisions 2011 en fonctionnement et en investissement. Les projets d'investissement ont été évoqués (études et investissements matériels).

Enfin, les participations financières des membres ont été présentées avec une légère augmentation nécessaire suite à l'appel par la CNRACL de contributions rétroactives relatives à la validation de service par deux agents titularisés au SMDRA. Des informations plus précises relatives à la validation de service seront données lors du prochain comité syndical.

Cette augmentation permettra également d'attribuer une subvention d'exploitation exceptionnelle de 60 000 € au budget annexe du SPANC pour permettre l'équilibre budgétaire qui ne peut être atteint par les seules redevances et par les aides de l'Agence de l'eau.

Tous ces éléments ont été commentés et ont donné lieu à un débat entre les délégués.

##### *- Débat d'orientation budgétaire du budget annexe du SPANC :*

Les prévisions budgétaires de ce premier budget annexe du SPANC ont été présentées pour le vote du budget annexe qui aura lieu lors de la prochaine séance du comité syndical.

Un document a été distribué aux délégués présents concernant les prévisions 2011 en fonctionnement et en investissement. La nécessité d'accorder une subvention exceptionnelle de 6 000 € par le SMDRA pour le budget annexe en fonctionnement a été précisée.

Tous ces éléments ont été commentés et ont donné lieu à un débat entre les délégués.

---

#### 3. Personnel :

Suite à la création de la régie du SPANC, les élus ont été informés de l'obligation de changement de statuts pour les deux techniciens du SPANC.

Leurs contrats actuels à durée déterminée de droit public doivent être interrompus ; il leur a été proposé de les remplacer par des Contrat à Durée Indéterminée de droit privé à partir du 1<sup>er</sup> mars 2011. Les élus ont été informés que cette proposition a été acceptée par les deux agents.

Dans le cadre de la mise en place d'une régie pour la gestion du SPANC, le statut des deux techniciens en assainissement non collectif doit être modifié.

✓ **Les membres du Comité Syndical ont adopté ces propositions à l'unanimité et ont déterminé les rémunérations des deux techniciens comme suit :**

**- pour l'agent le plus ancien, une rémunération brute de 1 806.00 €**

**- pour l'autre agent (recruté en dernier), une rémunération brute de 1 500.00 €**

---

## 5. NATURA 2000 :

### *- DOCOB Gaves de Pau et de Cauterets :*

Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB « Gaves de Pau et de Cauterets » (fiche action GH01) et de la révision du plan de gestion du Gave de Pau, le comité a été informé du recrutement d'un stagiaire spécialisé dans la gestion des milieux aquatiques, pour une durée de 6 mois (du 14 mars au 16 septembre 2011) : M. Thomas ABINTOU, étudiant en Master 2 « Ingénierie des Milieux Aquatiques et Corridors Fluviaux » à l'université de Tours (37). Ce stage aura pour objet de faire l'étude des zones d'expression de la mobilité du gave de Pau (territoire du site Natura 2000) et de proposer des solutions pour améliorer la dynamique fluviale.

M. ABINTOU sera amené à utiliser son véhicule personnel pour ses déplacements durant ce stage et sera donc remboursé de ses frais sur la base des taux actuellement en vigueur définis par le Ministère de l'Economie et des Finances. De plus, il lui sera accordé une indemnité de défraiement de 1 920 € pour l'ensemble de son stage soit 320 € par mois.

✓ **Aussi, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont adopté à l'unanimité ces propositions et ont autorisé Monsieur le Président à remplir et à signer toutes les formalités administratives relatives à cette décision.**

### *- Réseau NATURA 2000 en Vallées des Gaves :*

Laurence DUROT, coordinatrice du projet, a présenté à l'assemblée l'état d'avancement du projet d'exposition itinérante « NATURA 2000 en Vallées des Gaves » (21 kakémonos) actuellement en cours d'élaboration : le graphisme des panneaux devrait être finalisé en mars 2011.

---

## 6. Contrat de Rivière :

- Réseau complémentaire de suivi de la qualité des eaux du bassin du Gave de Pau : Le programme de mesures et le budget prévisionnel 2011 ont été présentés aux membres du comité pour information par Laurence DUROT, animatrice du Contrat de Rivière.

- Elle a également présenté l'état d'avancement de la procédure de Contrat de Bassin / Contrat de Rivière 2011 – 2015.

---

## 7. Voie Verte des Gaves :

*- Demande d'autorisation de réaliser des travaux sur la propriété du SMDRA par la mairie de Pierrefitte-Nestalas :*

Les membres du Comité syndical ont été informés de la demande de la commune de Pierrefitte-Nestalas de réaliser des travaux sur la voie verte et son emprise. Ces travaux concernent la réhabilitation du réseau d'eaux usées communal.

Deux secteurs sont concernés :

- la route d'Argelès : la traversée de la voie verte sera réalisée par fonçage
- la gare de Pierrefitte : les travaux concernant un terrain enherbé le long de la voie verte seront réalisés par tranchée car ils ne risquent pas d'endommager ni l'enrobé, ni la bande piétonne.

✓ **Les membres du Comité Syndical ont décidé à l'unanimité d'autoriser ces travaux et d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention d'occupation du domaine public du SMDRA avec le maire de Pierrefitte-Nestalas.**

***- Proposition de délégation de signature du Comité Syndical au Président pour les autorisations de certains travaux réalisés sur la voie verte et la propriété du SMDRA :***

Afin de répondre plus rapidement aux sollicitations concernant la réalisation de travaux sur la voie verte et son emprise, il a été proposé aux membres du Comité Syndical de déléguer au Président le pouvoir de signature de ces autorisations et des conventions d'occupation du domaine public du SMDRA.

Il a été proposé que la délégation de signature ne soit utilisable que lorsque les trois conditions suivantes seraient réunies :

- les travaux envisagés sont réalisés dans le respect des contraintes énoncées par le Comité Syndical (et notamment, la traversée de la voie verte uniquement par fonçage) ;
- une visite de terrain est effectuée par l'équipe technique du SMDRA pour vérifier les modalités d'exécution des travaux ;
- les travaux doivent commencer avant que le comité syndical ne puisse se réunir pour se prononcer sur leur autorisation.

Le Comité Syndical sera informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

✓ **Les membres du Comité Syndical ont approuvé à l'unanimité cette proposition.**

Mlle Bégué informe le comité qu'une inauguration sur la nouvelle signalétique de la voie verte et l'obtention du label Tourisme et Handicaps pour les 4 déficiences aura lieu le jeudi 3 février à 14h30 à Lourdes et invite les membres du comité à y participer.

Mlle BEGUE annonce que la prochaine réunion est fixée au mardi 8 mars 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

La Directrice  
Emmanuelle BEGUE

